

MEMOIRE I 9 ANS APRES, HOMMAGE AUX VICTIMES DE L'ACCIDENT ROUTIER DU RALLYE DES MAURES

mercredi 19 mai 2021, par [Thémis](#)

Le 19 mai 2012, une voiture percutait le public après une sortie de route lors d'un rallye automobile et causait la mort de deux personnes et en blessait de nombreuses autres.

Après plus de 9 ans de procédure, la décision du tribunal correctionnel de Draguignan de novembre 2019 a été confirmée en appel le 11 janvier dernier.

Les organisateurs du rallye ont donc été reconnus coupables et condamnés à un an de prison avec sursis et à une interdiction d'exercer une activité en lien avec le sport automobile pendant deux ans tandis que le pilote a lui été relaxé en raison d'une défaillance technique qui a écarté toute responsabilité de sa part.

Après ce deuxième procès primordial qui marque un tournant dans la reconstruction des blessés et des proches des victimes, la FENVAC leur adresse tout son soutien et ses pensées.

Nous n'oublions pas.